

CALENDRIER 2021 - 2022

de la formation conduisant à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

<p>De juillet à septembre</p>	<p>SÉLECTION DES DOSSIERS : Période de dépôt des demandes de pré-inscription administrative en Formation Complète (FC) et par la voie de validation des acquis (VA) (cf. page 21 du guide de la formation) :</p> <p>→ du jeudi 01 juillet 2021 au lundi 06 septembre 2021 (minuit, dernier délai) → en format numérique à l'adresse : hmonp.ensab@rennes.archi.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention, pas d'envoi via une plateforme, par ex : wetransfer... • Un accusé de réception vous sera transmis ultérieurement • Pour les demandes en Validation des Acquis : un chèque de 37 € doit être transmis au Pôle HMONP parallèlement à la demande par voie postale <p>⚠ Les dossiers de pré-inscription administratives transmis à l'ENSAB ne valent pas admission.</p> <p>Étude des demandes de pré-inscription administrative en VA et en FC par la commission Notification de l'avis de la commission</p>	<p>Semaine 38</p>
<p>Octobre</p>	<p>Période possible pour le démarrage de la mise en situation professionnelle (MSP)</p> <p>-----</p> <p>Deuxième phase d'inscription (seulement si capacité d'accueil non atteinte lors de la première sélection des dossiers)</p> <p>Notification d'inscription pour la deuxième phase d'inscription</p> <p>-----</p> <p>Enregistrement des inscriptions administratives et paiement des droits d'inscription (630 €) sur Taïga</p>	<p>01/09 au 01/11</p> <p>Semaine 40</p> <p>08/10 au 15/10</p>
<p>Novembre</p>	<p>Période du circuit de signature du protocole de formation et de la convention tripartite</p> <p>Formation théorique session 1 (37h30)</p>	<p>20/10 au 20/11 25/10 au 29/10</p>
<p>Janvier</p>	<p>Formation théorique session 2 (37h30)</p>	<p>17/01 au 21/01</p>
<p>Mars</p>	<p>Formation théorique session 3 (37h30)</p>	<p>14/03 au 18/03</p>
<p>Mai</p>	<p>Formation théorique session 4 (37h30)</p>	<p>16/05 au 20/05</p>
	<p>Cours en visio : les 03/12, 04/02, 04/03, 01/04, 03/06</p>	
<p>Juin</p>	<p>Remise du portfolio de formation au directeur d'études.</p> <p>Remise du mémoire professionnel au directeur d'études.</p> <p>Remise du mémoire professionnel au format numérique de 4 MO maximum au pôle HMONP : hmonp.ensab@rennes.archi.fr (rapport du suivi de la MSP complété et signé par le tuteur joint en annexe obligatoirement + CV)</p>	<p>13/06</p> <p>20/06</p> <p>04/07</p>
<p>Septembre</p>	<p>Jurys de soutenance HMONP</p>	<p>Dates à définir</p>
<p>Octobre</p>	<p>Si ajournement, remise du complément au mémoire professionnel au Pôle HMONP (fichier numérique)</p>	<p>Dates à définir</p>